



*Nul ne sort de Suresnes qui
sauvat n'y revienne*

S U R E S N E S

Gestion des Instances
AM/CM

Publication par affichage, le **17 DEC. 2021**

Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M^{me} Béatrice de LAVALETTE a été élue secrétaire de séance et a donné lecture des pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2021 : adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

TRANSITION ECOLOGIQUE

N°1 SIGNATURE DE LA CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DU CLER POUR LE RENOUELEMENT DES ECO-DEFIS CITOYENS A SURESNES

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le renouvellement de la démarche des éco-défis,
- d'autoriser le Maire à signer la convention technique et financière du CLER pour accompagner les éco-défis à Suresnes.

Adopté à l'UNANIMITE.

VOIRIE

N°2 STATIONNEMENT SUR VOIRIE : EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

Le Conseil Municipal a décidé :

- De prendre acte du rapport annuel relatif aux Recours administratifs préalables obligatoires pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.**

URBANISME

N°3 REGULARISATION FONCIERE : CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUE 3, RUE DU BEL AIR

Le Conseil Municipal a décidé :

- De constater la désaffectation du terrain correspondant au lot B du projet de division sis 3, rue du Bel Air, de son usage public ;
- De prononcer le déclassement dudit terrain.

Adopté à l'UNANIMITE (2 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, A. BOONAERT).

N°4 REGULARISATION FONCIERE RUE DU BEL AIR : CESSION D'UN TERRAIN SITUE 3 RUE DU BEL AIR

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la vente du lot B du projet de division au propriétaire de la parcelle C99 au prix de 3000 euros TTC dont les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent.

Adopté à l'UNANIMITE (3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, A. BOONAERT, V. BARNY).

N°5 CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTS-DE-SEINE (CAUE 92)

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention avec le CAUE 92 concernant la mise en place d'une permanence de conseil aux particuliers et d'une assistance au service urbanisme de la ville de Suresnes,
- D'autoriser le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.

Adopté à la MAJORITE (40 pour dont 4 pouvoirs - 1 contre : V. BARNY).

N°6 ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DE LA SNC DES DEUX GARES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'acquisition des parcelles et lots de volumes précités auprès de la SNC des Deux Gares au prix d'un euro symbolique,
- D'approuver le règlement des frais de notaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

PETITE ENFANCE

N°7 AVENANTS AUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES SOCIETES « MAPLACEENCRECHE » ET « 1001 CRECHES » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RESERVATION DE PLACES EN CRECHES AU TITRE DE LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les avenants aux conventions avec les sociétés « 1001 Crèches » et « maplaceencreche »,
- D'autoriser le Maire à signer les avenants, ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 AJUSTEMENT DE LA SECTORISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE MARCEL-MOULOUDJI, DES ECOLES MATERNELLES REPUBLIQUE, DES RAGUIDELLES, ÉDOUARD-VAILLANT ET DES ECOLES ELEMENTAIRES DU PARC, DES RAGUIDELLES ET VAILLANT-JAURES.

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ De donner un avis favorable pour la création d'un secteur flottant sur le secteur République / Parc vers le secteur scolaire Marcel-Mouloudji (rue de Saint-Cloud, rue Jean-Jacques-Rousseau n°32 à fin côté pair et n°47 à fin côté impair),
- ❑ D'affecter les n°1-45 et les n°2-36 de la rue des Acquevilles au secteur scolaire Raguidelles.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 PLAN DE RELANCE - CONTINUTE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES - CONVENTIONNEMENT

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ D'approuver signer la convention avec la Région académique d'Île-de-France au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- ❑ D'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent

Adopté à l'UNANIMITE.

SPORT

N°10 APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT AVEC LE DEPARTEMENT RELATIF AUX DISPOSITIFS DE HAUT NIVEAU ET ELITE

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ D'approuver l'avenant au « contrat de développement Département – ville de Suresnes », ayant pour objet l'abrogation des subventions au titre des anciens dispositifs de Haut niveau et Elite ;
- ❑ D'autoriser le maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°11 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver, par chapitre, les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

BUDGET PRINCIPAL**SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES**

| Chapitre | Compte | Libellé chapitre | Propositions |
|--------------|--------|--|------------------|
| 042 | 7788 | Opérations d'ordre Transfert entre section | 28 000,00 |
| 73 | 7381 | Impôts et taxes | 40 003,20 |
| Total | | | 68 003,20 |

DEPENSES

| Chapitre | Compte | Libellé chapitre | Propositions |
|--------------|--------|--|------------------|
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | 68 003,20 |
| Total | | | 68 003,20 |

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

| Chapitre | Compte | Libellé chapitre | Propositions |
|--------------|--------|--|-------------------|
| 040 | 21318 | Opérations d'ordre Transfert entre section | 28 000,00 |
| 21 | 21318 | Immobilisations corporelles | 135 934,00 |
| 23 | 2313 | Immobilisations en cours | 6 550,00 |
| 204 | 204112 | Subvention Etat Bâtiments et installations | 68 500,00 |
| Total | | | 238 984,00 |

RECETTES

| Chapitre | Compte | Libellé chapitre | Propositions |
|--------------|--------|--|-------------------|
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 68 003,20 |
| 21 | 21318 | Immobilisations corporelles | 163 120,80 |
| 23 | 2313 | Immobilisations en cours | 7 860,00 |
| Total | | | 238 984,00 |

Adopté à l'UNANIMITE (7 abstentions dont 3 pouvoirs : Y. CORVIS, A. BOONAERT, N. D'ASTA, P. GENTIL, K. VERIN-SATABIN, S. EL-BAKKALI, X. IACOVELLI).

**N°12 ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'adopter les ouvertures de crédits suivantes avant le vote du budget 2022 :

| Chapitre | BP 2021 | 25% |
|------------------------------------|-------------------|------------------|
| 20 : Immobilisations incorporelles | 2 510 353 | 627 588 |
| 204: Subventions d'investissement | 254 000 | 63 500 |
| 21 : Immobilisations corporelles | 23 123 907 | 5 780 977 |
| 23 : Immobilisations en cours | 4 087 051 | 1 021 763 |
| TOTAL | 29 975 311 | 7 493 828 |

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°13 VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX ET AUTRES ORGANISMES SUBVENTIONNES PAR LA VILLE AVANT LE
VOTE DU BUDGET 2022**

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'admettre le principe de verser aux organismes ci-après, des acomptes sur subventions, et ce, dès janvier 2022, dans la limite de 25% du montant attribué en 2021.

| Organismes présents dans la délibération | Pour rappel : Montant attribué en 2021 | 25% |
|--|---|------------|
| ARCHERS SURENOIS | 11 500,00 | 2 875,00 |
| ASSOCIATION DE MEDIATION ASD | 260 000,00 | 65 000,00 |
| ASSOCIATION DU CLOS DU PAS SAINT MAURICE | 95 800,00 | 23 950,00 |
| ASSOCIATION DU TENNIS CLUB DE SURESNES (TENNIS CLUB DES HOUTRAITS) | 49 000,00 | 12 250,00 |
| CAISSE DES ECOLES | 3 215 558,00 | 803 889,50 |
| CCAS | 669 327,00 | 167 331,75 |
| CELIJE | 40 000,00 | 10 000,00 |
| CERCLE D'ESCRIME SURENOIS | 8 000,00 | 2 000,00 |
| CLUB LONGCHAMP | 80 000,00 | 20 000,00 |
| COMITE DES OEUVRES SOCIALES | 286 580,00 | 71 645,00 |
| HAND BALL CLUB SURENOIS | 13 000,00 | 3 250,00 |
| JEUNESSE SPORTIVE DE SURESNES | 150 000,00 | 37 500,00 |
| JUDO CLUB DE SURESNES | 42 000,00 | 10 500,00 |
| MAISON DE L'EMPLOI | 55 000,00 | 13 750,00 |
| RUGBY CLUB SURENOIS | 376 900,00 | 94 225,00 |
| SEM THEATRE JEAN VILAR | 1 650 000,00 | 412 500,00 |
| SUIVI INDIVIDUEL COURTE ECHELLE | 70 130,00 | 17 532,50 |
| SURESNES ACTINIA CLUB | 14 000,00 | 3 500,00 |
| SURESNES BASKET CLUB | 30 000,00 | 7 500,00 |
| SURESNES ESCALADE | 17 500,00 | 4 375,00 |
| SURESNES INFORMATION JEUNESSE | 300 000,00 | 75 000,00 |
| SURESNES SPORTS IMEPS | 50 000,00 | 12 500,00 |
| TOURISTES DE SURESNES | 24 000,00 | 6 000,00 |
| WHITE HARRIERS | 53 000,00 | 13 250,00 |

Adopté à l'UNANIMITE

- M^{me} de SEPTENVILLE ne prend pas part au vote pour le Club Longchamp.
- M^{me} V. BARBOILLE ne prend pas part au vote pour les Touristes de Suresnes.
- M. J. PREVOST ne prend pas part au vote pour le Tennis des Houtraits et la Courte échelle.

N°14 REAMENAGEMENT D'UN CONTRAT DE PRET GARANTI PAR LA VILLE

Le Conseil Municipal a décidé :

- De réitérer la garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur « 1 001 vies habitat », auprès de la Caisse des Dépôts et consignation, selon les conditions définies à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés », à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,
- D'approuver l'annexe « Caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés ». Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts réaménagés, référencée à l'annexe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,
- D'accorder la garantie de la Collectivité pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- D'accepter que la Ville s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions et tous les documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITE.

RESSOURCES HUMAINES**N°15 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

EMPLOI A TEMPS COMPLET

| Grade / emploi | Catégorie | Créations | Suppressions | Total Postes |
|-------------------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| Filière administrative | | | | |
| Attachés terr. | A | 0 | -5 | 95 |
| TOTAL Filière administrative | | 0 | -5 | |
| Filière culturelle | | | | |
| Bibliothécaires terr. | A | 1 | 0 | 7 |
| Assistants terr. Conservation | B | 0 | -1 | 14 |
| TOTAL Filière culturelle | | 1 | -1 | |

| Filière médico-sociale | | | | | |
|---|---|--|-----------|------------|-----|
| Masseurs-kiné, psychomotriciens et orthophonistes terr. | A | | 4 | 0 | 4 |
| Techniciens paramédicaux terr. | B | | 0 | -4 | 0 |
| Agents spécialisés Ecole Mat. terr. | C | | 0 | -2 | 39 |
| TOTAL Filière médico-sociale | | | 4 | -6 | |
| Filière animation | | | | | |
| Animateurs terr. | B | | 1 | 0 | 20 |
| Total Filière animation | | | 1 | 0 | |
| Filière technique | | | | | |
| Techniciens terr | B | | 2 | 0 | 29 |
| Adjoints techniques terr. | C | | 2 | 0 | 278 |
| Agents de Maîtrise terr. | C | | 2 | 0 | 59 |
| TOTAL Filière technique | | | 6 | 0 | |
| TOTAL GENERAL | | | 12 | -12 | |

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

| Grade / emploi | Catégorie | Créations | Suppressions |
|-------------------------------|-----------|--|--|
| Filière administrative | | | |
| Attachés terr. | A | + 1 poste à 29.96% | - 1 poste à 32.90% |
| Rédacteurs terr. | B | + 1 poste à 18.64 % + 1 poste à 18.64 % + 1 poste à 30.54 % | - 1 poste à 27.60% |
| Filière culturelle | | | |
| Assistants terr. Ens. Artist. | B | + 2 postes à 55% + 1 poste à 22.50% + 1 poste à 10% | - 1 poste à 45% - 1 poste à 65% |
| Filière médico-sociale | | | |
| Médecins terr. | A | + 1 poste à 20% + 1 poste à 80% + 1 poste à 21.43% + 1 poste à 51.43% + 1 poste à 22.86% + 1 poste à 72.86% + 1 poste à 11.43% | - 1 poste à 22.86% - 1 poste à 40% - 1 poste à 70% - 1 poste à 28.57% - 1 poste à 47.17% - 1 poste à 22.86% - 1 poste à 25.71% - 1 poste à 25.71% |

AUTRES EMPLOIS : 15 contrats d'apprentissage.

Adopté à l'UNANIMITE (2 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, A. BOONAERT).

N°16 DISPOSITIF RH « BON SYNDICAL » : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A CHAQUE ORGANISATION SYNDICALE DES TERRITORIAUX DE SURESNES ELIGIBLE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le versement d'une subvention pour l'année 2021 d'un montant égal à la somme des bons collectés respectivement à :
 - l'organisation syndicale CGT de la ville de Suresnes - montant collecté total 2021 : 1105 euros (221 bons x 5 euros),
 - l'organisation syndicale FO de la ville de Suresnes – montant collecté total 2021 : 115 euros (23 bons x 5 euros),
 - l'organisation syndicale SYNPER de la ville de Suresnes – montant collecté total 2021 : 125 euros (25 bons x 5 euros)
- D'approuver les conventions à passer avec chaque organisation syndicale bénéficiaire, pour l'octroi de cette subvention,
- D'autoriser le Maire à les signer.

Adopté à l'UNANIMITE

SOLIDARITE

N°17 ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE DISPOSITIF PASS NUMERIQUE PORTE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la candidature de Suresnes à l'AMI métropolitain dans le cadre du déploiement des Pass Numériques,
- D'autoriser le Maire à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution du déploiement des Pass Numériques dans le cadre de cet AMI.

Adopté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

N°18 MISE AUX ENCHERES EN LIGNE D'UN VEHICULE MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter le principe d'une vente aux enchères en ligne du véhicule communal IRISBUS ;
- De retirer ledit véhicule du patrimoine communal et proposer ce véhicule à la vente aux enchères en ligne.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°19 RAPPORT D'ACTIVITES DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal a décidé :

□ De prendre acte des rapports d'activités des délégataires de service public pour l'année 2020 :

- Délégation pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement,
- Etablissement d'accueil du jeune enfant Les Goélands,
- Délégation pour la gestion des courts de tennis situés rue des Houtraits,
- Délégation pour la gestion du Théâtre Jean Vilar,
- Délégation pour la gestion du cinéma le Capitole,
- Gestion de sept parcs de stationnement publics souterrains par EFFIA,
- Exploitation du stationnement payant sur voirie,
- Délégation du chauffage urbain,
- Délégation relative à la mise en fourrière des véhicules.

DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)

Information du conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée.

| N° de marché | Prestations | Titulaire(s) | Montant(s) / Durée |
|--|---|-----------------------|--|
| MAPA / CONTRATS / LETTRES DE CONSULTATION | | | |
| 21MG000034 | Prestations de déménagement de matériels et mobiliers des établissements de la Ville de Suresnes | I2T | 4 ans fermes Montant minimum HT : 20 000 € Montant maximum HT : 200 000 € sur la durée du marché |
| 21MG000001 | Distribution du Suresnes Magazine et autres supports de communication institutionnelle pour le compte de la Ville de Suresnes | ISA PLUS | 1 an reconductible 3 fois sans montant minimum Montant maximum HT : 50 000 € sur chaque période |
| 21MG000037 | Travaux de maintenance et de reconstruction partielle des installations dynamiques de signalisation tricolore pour la ville de Suresnes | SNEF | 1 an reconductible 3 fois Montant forfaitaire : 14 005 € HT par période Montant minimum HT : 10 000 € Montant maximum HT : 70 000 € sur chaque période |
| AVENANTS | | | |
| 18MG000072 | Marché : Travaux de démolition de bâtiments ou d'ouvrages divers sur le territoire de la ville de Suresnes. Objet de l'avenant : transfert de la société PEREZ MORETTI à la société EIFFAGE DEMOLITION | EIFFAGE DEMOLITION | Pas d'incidence financière sur le marché initial |
| 19MG000045 | Marché : acquisition de micro-ordinateurs pour les services de la Ville. Objet de l'avenant : augmentation du montant en attendant le nouveau marché SIPPAREC. | CX INFORMATIQUE | Montant initial du marché : 213 990 € HT Montant de l'avenant : 20 000 € HT Nouveau montant du marché : 233 990 € HT |

N°21088-Demande de subvention pour l'extension des horaires de la médiathèque de La Poterie.

N°21089-MUS : approbation d'un nouveau tarif.

N°21090-Cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre.

N°21091 et N°21093-Conventions avec la Croix-Rouge Française.

N°21092-Les Rencontres du dialogue social 2021 : demandes de subventions auprès de divers organismes publics et privés.

N°21094-Modification de la régie de recettes n°120.

N°21095-Demande de subvention auprès de l'association Orchestre à l'école.

N° 21096-Décision d'ester en justice.

N°21097-Exonération exceptionnelle de redevance d'occupation du domaine public des terrasses des restaurants et débits de boisson.

N°21098-Don de Monsieur Pierre TAPPOU à la Ville.

N°21099-Mise à la réforme et cession gratuite de deux véhicules au lycée Chappe à Nanterre.

N°21100-Renouvellement de la convention de mise à disposition de trois Locaux Collectifs Résidentiels au profit de la Ville.

N°21101-Signature d'un contrat de cession de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition « Seine de vie ».

N°21102-Contrat à prêt d'usage avec la société Servier pour l'installation d'un centre de vaccination temporaire.

QUESTIONS ORALES.

Séance levée à 21h.

Fait à Suresnes, le

17 DEC. 2021




Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes